

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 15 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS
A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Moyens d'une Politique

Bien naïf qui pourrait croire que les anciens ennemis de la République sont aujourd'hui fêrus d'amour pour elle.

Depuis toujours, ces revirements subits dans les sentiments sont choses dont on doit se méfier beaucoup.

On nous dit bien que Clovis, autrefois, adora le lendemain ce qu'il avait brûlé la veille ; mais nous savons qu'il n'en demeura pas moins une franche canaille, après comme avant son baptême.

Il y a cependant une différence, de nos cléricaux devenus républicains à Clovis, c'est qu'après leur abjuration ils sont devenus beaucoup plus dangereux qu'ils n'étaient avant.

En effet, tant que, sous l'Ordre Moral et même sous le Boulangisme, ils nous annonçaient nettement qu'ils n'avaient d'autre désir que celui d'étrangler la « Guêpe », tout le monde savait qu'il fallait la protéger contre eux. On était prévenu.

Mais aujourd'hui ! oh ! ils en sont les gardiens fidèles, les amants passionnés. Qu'on l'abandonne un peu à leurs embrassements, on verra bien !

Parbleu ! on verra qu'ils nous la rendront profondément... avariée.

Car c'est la nouvelle tactique, les moyens nouveaux de la politique ancienne.

Les efforts, contre la République, vainement tentés de front pendant de longues années, leur ont appris la nécessité de loucher pour arriver au but.

Ils ont perdu l'espoir de jeter bas d'un seul coup la forteresse républicaine. Depuis, c'est pierre à pierre qu'ils tentent d'y parvenir, suivant le mot récent qui renferme toute leur doctrine : « détruire méthodiquement l'œuvre de la Révolution. »

Pour réussir il fallait d'abord entrer dans la place afin de mieux diriger leurs attaques ; il fallait feindre d'accepter le mot pour éluder plus facilement la chose. Une République cléricale est, après tout, un régime dont ils s'accommoderaient, en attendant mieux.

Et, ma foi, tout cela n'avait pas si mal réussi. La ralliement, les avait bien fait pénétrer chez nous.

Ce mouvement, grâce auquel ils comptaient rallier à eux la République ne fut-il pas ouvertement favorisé par M. Méline ? Est-ce que durant les deux années de ce ministère la cléricisation de la France n'avait pas fait de sérieux progrès ? Est-ce qu'on vit jamais moins de République qu'en ce temps où tout le monde était républicain ?

Nos adversaires, il est vrai, ne sont plus au pouvoir ? C'est un progrès. Mais tout n'est pas fini. Leur œuvre, ils la poursuivent avec une patiente énergie, une tenace habileté.

Et le danger, nous le répétons inlassablement parce qu'il est redoutable, le danger c'est que le prochain assaut sera conduit par des gens qui se prétendent les meilleurs amis de la République, par les mélinistes.

Ceux-ci s'en défendent. Mais M. Paul

de Cassagnac publiait hier un article fort intéressant où, à propos du scrutin de liste, qu'il accuse le gouvernement de vouloir faire voter à l'improviste, il dévoilait le plan de bataille arrêté pour les prochaines élections.

Le directeur de l'Autorité préfère bien le scrutin de liste qu'il trouve « supérieur à l'autre comme intelligence et moralité » mais il aime mieux, néanmoins, le scrutin d'arrondissement, qui n'ayant ni moralité ni intelligence, ne manquera pas, dit-il, de faire élire les cléricaux et les mélinistes. Il trouve tous les défauts au mode de votation actuellement en vigueur, c'est pourquoi probablement il compte bien en voir sortir la victoire de son parti.

La déclaration est naïve, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous voulons recueillir l'aveu suivant qu'il fait à ce propos :

Ainsi, par exemple, dit-il, l'alliance est faisable, au scrutin d'arrondissement, entre les républicains progressistes et les conservateurs monarchistes, parce qu'elle peut s'effectuer discrètement, sous le manteau de la cheminée.

Au scrutin de liste, il faut ouvrir toutes les fenêtres, et parler clair.

Comment tel opportuniste pourrait-il, sans s'exposer à être conspué, à passer pour un traître, se désister publiquement en faveur d'un monarchiste ?

Ainsi donc, il est bien entendu qu'aux prochaines élections « l'alliance entre les progressistes et les cléricaux se fera discrètement sous le manteau de la cheminée ».

Ceci répond par avance aux protestations indignées que ne manqueront pas de faire entendre les amis de M. Méline. Le pacte est, dès maintenant conclu et, comme le dit plus loin M. de Cassagnac, les alliés espèrent bien, dans chaque circonscription, « accorder ces éléments sur le nom d'un monsieur qui jouera du balancier ! »

Voilà qui est net.

Nous sommes en face d'une coalition monstrueuse d'appétits, de rancunes et de haines qui n'a qu'un but : arrêter l'accomplissement de l'œuvre républicaine, d'abord, pour mieux détruire, ensuite, celle, déjà réalisée, de la Révolution.

Si l'on est réellement républicain, si l'on est véritablement animé de sentiments démocratiques, si l'on ne veut pas lutter à côté et pour le profit de M. de Cassagnac, il n'est plus possible de s'égarer derrière M. Méline et ses amis.

Tous ceux qui jusqu'ici se sont laissés abuser par ses sophismes, ont pour devoir immédiat de rallier le gros de l'armée républicaine et réformatrice et de venir dans nos rangs, combattre avec nous cette armée cléricale et conservatrice.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 novembre 1901 (matin)

M. Cochery, vice-président, préside.

La Chambre reprend la discussion sur la marine marchande : on en est à l'article 3 fixant le taux des primes à la navigation.

Plusieurs amendements sont repoussés ; deux déposés par M. Antide Boyer sont renvoyés à la Commission.

Les divers paragraphes de l'article 3 sont votés, mais la discussion est renvoyée à lundi.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend la discussion sur l'emprunt de Chine.

M. Hubbard rapporteur, répond au discours du président du conseil.

Il maintient les assertions contenues dans son rapport au sujet des missionnaires, qui dit-il, sont la cause de la guerre.

Il fait la critique de la situation et de l'attitude des missionnaires en Chine et demande à la Chambre de ne pas voter l'emprunt tel que le gouvernement le demande.

M. Doumergue monte à la tribune ; il déclare ne pas souscrire à tout ce qu'a dit le président du conseil lors de la dernière séance.

M. Doumergue s'élève contre le projet du gouvernement qui veut payer des indemnités aux missionnaires alors que les viticulteurs français sont dans la misère.

M. Astier dit qu'il votera le projet d'emprunt de 265 millions.

M. Denys Cochin déclare qu'il votera contre l'emprunt, car le contraire serait accorder de la confiance au gouvernement.

M. Pelletan déclare qu'il ne votera pas l'emprunt chinois.

Après plusieurs déclarations d'autres députés la clôture est prononcée.

M. Sembat demande l'ajournement. M. Waldeck-Rousseau combat cette proposition.

Par 363 voix contre 204 l'ajournement est repoussé.

Le passage à la discussion des articles est ensuite voté par 358 voix contre 183.

Le président donne lecture de l'article 1^{er}, qui autorise le ministre des finances à émettre la somme de rentes 3 0/0 nécessaire pour produire un capital effectif de 210 millions.

M. Klotz dépose un amendement tendant à réduire le chiffre de l'emprunt à 195 millions. Cet amendement est renvoyé à la commission.

Et la suite de la discussion est remise à lundi. Et la séance est levée.

Séance du 22 novembre 1901

M. Maurice Faure, vice-président, préside. C'est le jour réservé aux interpellations : il y en a 4 toutes se rapportant à la crise viticole.

Mais déjà 3 ont été entendues : ce sont celles de MM. Narbonne, Lasies et Lasserre ; c'est donc au tour de M. Thompson qui parle de la mévente des vins en Algérie.

M. Thompson fait le tableau de la crise viticole en Algérie et se plaint qu'on ne fasse rien pour la soulager ; il conclut en appelant la sollicitude du gouvernement sur cette triste situation.

M. Dupuy, ministre de l'agriculture prend la parole et dit que les viticulteurs peuvent compter sur la sollicitude du gouvernement.

Il dit que la loi des boissons rendra de grands services aux propriétaires. Des débouchés pour nos vins ont été favorisés par le ministère de l'agriculture.

M. Pommeray expose les doléances des propriétaires de la Charente.

M. Morinaud se plaint de diverses mesures que l'on prend contre les vins.

M. Bourrat dit qu'au lieu de protéger les associations qui vendent directement aux consommateurs, le ministère les traite en ennemis.

Il dit que le gouvernement aurait invité les sociétés de crédit à se montrer plus modérées dans les poursuites contre les propriétaires qui leur devaient.

M. Bourrat demande que le transport des vins soit fait par les compagnies de chemins de fer au même prix que le transport des blés, des farines.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 22 novembre 1901

Présidence de M. Franck-Chauveau.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution de M. Bernard et de plusieurs de ses collègues, invitant le gouvernement à instituer une commission extraparlamentaire, à l'effet de procéder à une étude d'ensemble sur la question de la dépopulation et de rechercher les moyens les plus pratiques de la combattre. Le projet de résolution porte la signature de 133 sénateurs. Il a été adopté à l'unanimité par la commission.

Le principe de projet de résolution, relatif à la nomination d'une commission spéciale est adopté.

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur la proposition de M. Bérenger et de plusieurs de ses collègues relative à la réhabilitation des faillis.

M. Bérenger explique les modifications au texte primitif de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Commission de l'armée

La commission de l'armée du Sénat qui examine en ce moment les dispositions de détail de la proposition Rolland, modifiant la loi de 1889 en vue de l'institution du service militaire de 2 ans, vient d'approuver la suppression des articles 21 et 22 effectuée dans son texte par le sénateur du Tarn-et-Garonne. Ces articles, on le sait, accordent des dispenses aux aînés d'orphelins, fils aînés de veuve, aînés de sept enfants, conscrits ayant un frère sous les drapeaux ou mort au service, soutien de famille, etc.

Un article 22 nouveau, adopté par la commission stipule seulement que les familles dont les enfants rempliront effectivement les devoirs de soutiens indispensables de famille recevront pendant la deuxième année de service desdits jeunes gens, un secours en argent payable par douzième à la charge des communes. La commission n'a pas pris encore de décision concernant l'article 13 (dispenses des instituteurs, seminaristes, licenciés-ès-sciences, ès-lettres, diplômés des grandes écoles, etc.). Mais la tournure de la discussion permet de dire que toutes les dispenses seront supprimées. La seule faculté qui puisse être laissée aux candidats aux professions libérales sera probablement de contracter des engagements de 2 ans lorsque cela pourra favoriser leurs études. La commission se montre hostile aux engagements de caporaux et de soldats. Elle admettrait seulement l'accroissement du nombre des rengagements de sous-officiers.

Le conseil de discipline des postes

M. Millerand, ministre du commerce, vient, par décret de réaliser une réforme attendue par le personnel des postes : la modification du conseil de discipline.

Auparavant, tout agent, sous-agent ou ouvrier de cette administration devait pour ainsi dire se laisser juger à huis clos par un comité composé de hauts fonctionnaires. A l'avenir, il sera loisible, à l'agent traduit devant cette juridiction de présenter lui-même sa défense, en même temps qu'il pourra compter sur l'impartialité de ses juges par la présence au sein de ce conseil de deux de ses pairs.

Ces deux derniers membres ne pourront exercer leurs pouvoirs que pendant une année seulement.

L'intéressé qui voudra présenter personnellement sa défense devra le faire connaître au rapporteur dans un délai de trois jours qui courra à dater de la réception de l'avis lui indiquant que l'affaire est soumise au conseil de discipline.

L'infanticide

Aujourd'hui est promulguée la loi modifiant les articles 300 et 302 du Code pénal en ce qui concerne l'infanticide.

En voici le texte :

Article unique. Les articles 300 et 302 du Code pénal sont modifiés comme suit :

« Art. 300. L'infanticide est le meurtre ou l'assassinat d'un enfant nouveau-né.

» Art. 302. Tout coupable d'assassinat, de

parricide et d'empoisonnement sera puni de mort, sans préjudice de la disposition particulière contenue en l'article 13 relativement au parricide.

» Toutefois, la mère, auteur principal ou complice de l'assassinat ou du meurtre de son enfant nouveau-né, sera punie, dans le premier cas, des travaux forcés à perpétuité, et dans le second cas des travaux forcés à temps, mais sans que cette disposition puisse s'appliquer à ses coauteurs ou à ses complices. »

Le refus de l'Impôt

Une dépêche de Perpignan au *Gaulois* annonce que huit mille commandements tiennent d'être faits dans les Pyrénées-Orientales à des propriétaires qui refusaient de payer l'impôt par suite de la mévente des vins.

Le recensement de l'Algérie

Les résultats du recensement du 24 mars 1901 viennent d'être définitivement arrêtés. En voici le tableau :

POPULATION TOTALE	
Algérie	
Territoire civil.....	1.422.246
id. militaire.....	218.739
Oran	
Territoire civil.....	959.988
id. militaire.....	147.374
Constantine	
Territoire civil.....	1.768.289
id. militaire.....	222.703
Totaux.....	4.739.331

Ces résultats sont intéressants à comparer avec ceux des recensements précédents. Le premier recensement général a été fait en Algérie en 1856, il y a quarante-cinq ans. Il avait constaté la présence sur le territoire de 92.750 Français, 21.048 israélites, 2.307.349 indigènes, 68.048 étrangers et 6.872 personnes comptées à part, soit en tout 2.496.067 habitants. Si la progression normale de la population se continue dans la période quinquennale qui commence, on voit qu'en cinquante ans la population de notre colonie aura exactement doublé.

La mort du fils de Rabah

Une note communiquée aux journaux dit que, d'après des nouvelles arrivées au quartier général anglais de la Nigéria du Nord, le chef indigène Fadel Allah, qui avait récemment demandé la protection britannique, a été tué. On sait que ce chef et ses partisans en nombre considérable manquaient de vivres, et l'on suppose qu'il sera allé faire des incursions du côté de la frontière allemande et qu'il a pu en cours de route, avoir une collision avec des Français.

A propos de cette note, on fait remarquer que le bruit de la mort de Fadel Allah vient d'une localité située à une distance considérable du camp de ce chef. Ce bruit est vague; il est mis en doute par certains cercles et jusqu'à présent on manque de données pour se former une opinion.

Fadel Allah est le fils du célèbre Rabah

qui, lui-même, on se le rappelle, a été tué dans un engagement avec les Français.

Fadel Allah, accompagné de plusieurs milliers de soldats se trouvait campé sur le territoire anglais, où il attendait la réponse de l'Angleterre à sa demande d'être placé sous la protection britannique. Les Anglais devaient lui envoyer une seconde mission vers le milieu d'octobre, sous les ordres d'un capitaine et une centaine de soldats, et un des premiers actes du gouverneur anglais Frederick Lugard devait être, croit-on, en arrivant à Jebba, de faire connaître à Fadel Allah la décision de l'Angleterre.

Expériences en Ballon

Judi a commencé aux Tuileries la série d'expériences organisées par l'*Aéro-Club*, sous le patronage de M. le docteur Chauveau, membre de l'Institut, afin de constater scientifiquement l'influence de la dépression atmosphérique sur l'organisme humain.

A cet effet, trois ballons destinés à emmener des médecins avec tous leurs instruments nécessaires et des animaux d'expériences avaient été gonflés dans la matinée. A 11 h. 45, l'*Eros*, cubant 2.000 mètres, s'est élevé, piloté par M. Castillon de Saint-Victor. A son bord avaient pris place les docteurs Tissot et Hallion. Les savants ont emporté un chien de forte taille, préalablement anesthésié, et sur lequel des prélèvements de sang seront pratiqués à différentes hauteurs, ainsi qu'un lapin et des cobayes. Dans l'après-midi, sont partis deux autres ballons : le *Titon*, cubant 2.000 mètres, dirigé par M. Farman, accompagné des docteurs Joly et Bordier, et le *Centaur*, cubant 1.600 mètres, piloté par M. de La Vaulx, accompagné des docteurs Raymond et Portier.

CHRONIQUE LOCALE

APPEL AUX INSTITUTEURS

Le comité de la société de préservation contre la tuberculose par l'Education populaire nous adresse avec prière d'insérer, l'appel suivant aux instituteurs.

Messieurs les Instituteurs,

Ennemis séculaires de l'ignorance et de la routine vous êtes les propagateurs naturels de toutes les idées généreuses. Non contents d'instruire vous moralisez, et préparez à la vie sociale : aussi vous adressons-nous, notre plus chaleureux appel avec la conviction qu'il trouvera son écho dans vos cœurs.

Personne mieux que vous ne saurait apporter une aide plus efficace à la lutte qu'engage le monde civilisé contre la tuberculose, et ses deux plus puissants auxiliaires, l'alcoolisme et le logement insalubre.

Pendant de longs siècles l'humanité n'avait pu que courber la tête impuissante devant le fléau qui lui rongerait le moelleux de sa chair. Mais aujourd'hui armés et forts des découvertes de Villemin et de Pasteur, nous savons que la tuberculose peut être attaquée et vaincue dans son origine microbienne et contagieuse, nous savons comment un ensemble de mesures relativement simples peut et doit réduire d'année en année, la puissance dévastatrice du fléau.

De tous les côtés, la lutte s'organise et bien des peuples nous ont déjà devancés.

La France entre en lice à son tour, il en est temps !

Le premier élément de succès, réside naturellement dans l'éducation préventive des masses, des jeunes Générations surtout ; quels meilleurs auxiliaires que vous pouvons-nous espérer pour cette conquête de l'opinion publique ?

Nous nous adressons donc à vous comme à des hommes de progrès, et à de bons Français et nous vous demandons instamment de vous rallier à notre cause.

Désireux de vous faciliter l'accès de notre société, nous avons abaissé pour vous de 10 fr. à 1 fr., la cotisation annuelle de membre actif.

Dans le but de venir en aide à votre enseignement nous provoquerons la création de petits manuels élémentaires d'instruction Anti-tuberculeuse.

Dès maintenant nous tenons à votre disposition tous les imprimés déjà édités par notre Société : plaquettes, brochures, pancartes, cartes postales, étiquettes.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur nous.

P. S. Pour toutes les communications s'adresser au Secrétariat Général 33, rue Lafayette, Paris.

Le Comité.

J.-J. Peyrot, de l'Académie de Médecine, président. A. Fumouze, F. Maignon, C. Noublemaire, S. Perisse, vice-présidents. L. Albanel, J. Archdeacon, Pr Arloing, Dr Armaingaud, E. Aucamus, Ch. Barlaumieux, Dr E. Brissaud, Dr H. Colin, E. Duval, Dr Maurice de Fleury, Ch. Fortin, A. Francastel, F. Herbet, Victorin Joncieres, G. Laguionie, Prr L. Landouzy, E. Lavisse, H. Leaute, Max Leclerc, Dr Le Gendre, G. Lesieur, Dr M. Letulle, R. Mallet, Léon Marie, P. Masson, Dr Ch. Perier, Edgard Pourcelle, trésorier. Dr H. Rendu, J.-E. Reyrel, Victorien Sardou, Dr Sessiron, Jacques Siegfried, Dr A. Siredey, L. Trautner, Dr J. Weill-Mantou, secrétaire général.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier vendredi 22 novembre 1901 et a statué sur les affaires suivantes :

1 Le sieur Jouclas contre la commune de Lamothe-Cassel : demande en indemnité pour dommages. Expertise ordonnée :

2 Le sieur Reyssac entrepreneur contre le service vicinal : demande du règlement du décompte définitif. Expertise ordonnée : Buyer, pour l'administration ; Schlwesin, pour l'entrepreneur Béral.

3 Le service vicinal contre le sieur Dablanc Toussaint, de Francoulès Procès-verbal d'usurpation.

Le sieur Dablanc a été condamné à retablir les lieux dans leur état primitif.

Dans l'affaire Roux et Vialard contre la ville de Figeac, le sieur Delon architecte appelé en cause ; le conseil a arrêté le décompte des travaux à la somme de 49.253 fr 58 il a décidé que les intérêts à 4% commencent à courir du 26 mai 1897 pour produire eux-mêmes intérêts à dater du 26 octobre 1901.

Le sieur Delon architecte devra rembourser à la ville de Figeac la somme de 3.000 fr. ; les frais de la première expertise ont été mis à la charge de la ville de Figeac qui supportera également les 2/3 de la seconde, un tiers restant à la charge du sieur Delon.

Le surplus des conclusions des parties a été rejeté.

Les sieurs Troussel et consorts entrepre-

neurs du lycée Gambetta avaient demandé l'interprétation de l'article 56 du cahier des charges qui a trait à la rémunération du metteur.

Le conseil a décidé que cette rémunération devait être calculée sur la somme nette perçue par les entrepreneurs et non sur la somme brute rabais non déduits.

Les sieurs Rousseau, de Meynard, agents d'assurances à Cahors, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement des patentes.

Le conseil a décidé que les agents d'assurances n'étaient pas des agents d'affaires et il leur a accordé le dégrèvement du montant de la patente afférent à cette profession.

En ce qui touche les droits proportionnels le conseil a rejeté leur demande, ce droit frappant la compagnie pour les locaux occupés à Cahors et non les agents.

Le sieur Lacou, de Cajarc contre l'administration des contributions directes. — Dégrèvement des patentes.

Le conseil a rejeté cette demande.

Le conseil de préfecture se réunira vendredi prochain 29 novembre à 10 heures du matin.

Il statuera sur les affaires suivantes :

1° La commune de Gourdon contre le sieur Rodolose architecte. — Ecole mixte de Costeraste. — Appel en garantie.

2° Le sieur Laporte des Junies, contre l'administration des contributions directes. — Demande en dégrèvement des patentes.

3° Le sieur Cabarrot de Cahors, contre l'administration des contributions directes. Demande en dégrèvement des patentes.

CAHORS

Lycée Gambetta

Le proviseur a l'honneur d'informer les familles qu'un cours spécial, préparatoire à l'examen d'admission aux emplois de surnuméraires dans les Postes et Télégraphes, vient d'être institué au Lycée Gambetta.

Les jeunes gens qui se destinent à cette administration trouveront réunies dans ce cours toutes les facilités désirables pour étudier les différentes parties du programme exigées à cet examen.

Le proviseur se met également à la disposition des parents qui désireraient faire préparer leurs enfants aux examens d'admission aux autres administrations.

Grand Concert gratuit

Nous rappelons que c'est demain à 4 heures que l'Orphéon de Cahors, l'Avenir Cadurcien et l'Orchestre symphonique donneront au théâtre de notre ville, un grand concert gratuit, dont voici le programme :

1. Stradella (fantaisie), Flotow. — L'Avenir.
2. En Afrique (chœur), P. Rougnon. — L'Orphéon.
3. Miss Hélyett (fantaisie), Audran. — Orchestre symphonique.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 2

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

I Catherine

— J'ai rêvé que ses damnés yeux noirs se fixaient sur moi, dans cette pièce... Oh !...

Un frisson de dégoût l'agita et même une expression d'horreur se peignit dans son regard ; puis il reprit le journal qu'il ne tarda pas à laisser retomber.

A ce moment, il entendit le bruit d'une porte au premier, les éclats d'une voix jeune, es pas vifs et légers d'une femme, puis la porte de la salle à manger s'ouvrit et l'héritière de Scarswood, d'un bond, y fit irruption.

Elle fit irruption, — je me sers à dessein de cette expression, — et vint se placer devant son père.

Elle était en robe de mousseline blanche, avec des rubans roses.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Bonjour, papa ! s'écria mademoiselle Dangerfield haletante et essoufflée, le déjeuner est-il prêt ?... Je suis littéralement affamée, et je serais morte de faim dans mon lit, si Nonon n'était pas venue m'en faire déguerpier. Et comment va l'appétit, papa ? J'espère ne pas t'avoir fait attendre trop longtemps. Dis donc, c'était très chic, ce concert d'hier soir ?

Puis deux bras blancs se nouèrent impétueusement autour du cou du vieux toupier, et il lui appliqua sur les deux joues un baiser retentissant.

Sir John se dégagea en riant.

— Doucement, doucement, Catherine... Tu m'étrangles, ma fille ! Recule-toi un peu, que je voie quelle mine tu as après une soirée pareille !

— Une pareille soirée !... papa, c'était céleste ! c'est le mot ! Jamais je n'oublierai ce ténor qui a chanté la *Chanson de Fortunio*. Tu sais, papa, avec ses grands yeux, ses cheveux noirs ; pas plus que son nom Gaston Dantrée... Est-il joli, hein, ce nom-là, Gaston Dantrée ? Je veux l'entendre encore ce soir, demain soir, et tous les autres soirs, tant que les Talbot donneront des concerts.

Elle se tenait debout devant lui, gesticulant éperdument, et les rayons du soleil l'enveloppaient de leur lumière.

Mais cela ne veut pas dire que Catherine était aussi parfaitement belle qu'une héritière, et surtout qu'une héritière qui se respecte doit l'être.

Si même on avait interrogé les jeunes filles

et les jeunes femmes du pays sur les charmes de mademoiselle Dangerfield, il est probable qu'on en aurait eu une piètre idée.

A les entendre, elle était grande comme une perche, maigre comme un clou, noire comme un pruneau, et réservée comme une pouliche échappée. De plus, tapageuse, inconvenante avec un nez trop petit et une bouche trop grande.

Elles oubliaient de dire qu'elle avait des yeux merveilleux, bleu-sombre, à damner tous les saints du Paradis ; une taille élancée, des dents superbes, et des lèvres d'un rouge si vif, que les petits oiseaux, en y mettant de la bonne volonté, auraient pu les prendre, au printemps, pour des fraises, eût été pour des cerises.

Elles oubliaient également la chevelure noire, abondante, le timbre de sa voix, grave et doux tout ensemble, et surtout la petite paire de moustaches soyeuses qu'elle avait sous le nez, et dont le fin et sensuel duvet aurait fait rêver plusieurs régiments de cuirassiers.

— Eh bien ! papa, comment me trouves-tu ?... Pas beaucoup plus laide qu'hier, j'espère. Oh ! papa !... papa !... s'écria tout à coup la jeune fille en joignant vivement les mains, pourquoi diable... pourquoi ne suis-je pas née plus belle ! J'adore la beauté, la peinture, la musique, le soleil, les fleurs et les beaux hommes. Je hais les bavardes, les envieuses et les prudes. Quel dommage que je ne te ressemble pas. Car tu es tout à fait réussi, papa ; et ce n'est pas de toi que je tiens. De

qui donc, alors ?... De maman ?...

Mademoiselle Dangerfield s'était élancée vers la grande glace surmontant la cheminée et elle s'y regardait en faisant des grimaces de gorille.

Sir John était dans son fauteuil, près de la fenêtre, le sourire sur ses lèvres et avait replié son journal, mais tout à coup il cessa de sourire.

— Dis, papa ! s'écria Catherine avec impatience, est-ce que je ressemble à maman ?... Je ne l'ai jamais vue, tu le sais et je n'ai pas d'elle un seul portrait. Si je ne me trompe, tu dois avoir eu la tête un peu à l'envers durant tes jeunes amours. Est-ce que je tiens mon teint bistré, mon menton carré, mon nez écrasé et mon front bas de la défunte colonnelle Dangerfield ?

Son père déposa le journal et se leva.

— Comment vous portez-vous, sir John ! C'est drôle... tout de même. Quand nous nous sommes séparés, vous m'avez trouvée, je m'en souviens, me regardant dans la glace ; et quand nous nous revoyons, après quinze années... je me regarde encore dans la glace. Hélas ! je crains bien d'avoir vieilli pendant les rudes années de combat. Mais vous, vous n'êtes pas d'un jour plus vieux... Toujours le même et aussi beau. Voulez-vous me serrer la main, en souvenir de l'ancien temps, et souhaiter la bienvenue à une pauvre petite femme qui arrive de Paris tout exprès pour vous voir ?

(A suivre.)

- 4. Grand air de Sigurd, Reyer. — M. Lablanche
5. Anna Boléna (fant.), Donizetti. — L'Avenir.
6. Chant du Printemps, Louis Py. — L'Orphéon
7. Echos du Quercy, Paul Kelsen. — Orchestre.
8. Hérodiade (Astres étincelants), Massenet. — M. Barrau
9. Bohème joyeuse (marche), Hitier. — L'Avenir.

A l'issue du concert, un banquet réunira les orphéonistes au buffet de la gare, et les musiciens de l'Avenir à l'hôtel Combelles.

Société agricole et industrielle du Lot
Séance du 16 novembre

Présidence de M. Rey député du Lot Président : Etaient présents MM. Viviers, Salgues, Dupuy, Bouyssou, Quercy, Rouquié, Delbru. Dr Aymard, Brunies, Laporte. M. le Dr Aymard faisant fonction de secrétaire comme plus jeune membre présent, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, le procès-verbal est adopté.

MM. Villar maire de Souillac, Castagné, correspondant de l'Indépendant du Lot à Saint-Céré, Dr Vernet, à Cajarc, sont admis à faire partie de la Société après avoir été présentés à la dernière séance.

Sont proclamés lauréats du concours de viticulture :

1ère Catégorie

- 1er prix, M. Antraygues à Camburat.
2e prix, M. Counieu à Brengues.
3e prix, M. Vinel à Larnagol ex-œquo avec M. Thomas à Fons.

2ème Catégorie

- 1er prix, M. Rozières à Bagnac ex-œquo avec M. Gineste à Saint-Céré.
2e prix, M. Castagné rédacteur de l'Indépendant du Lot à Saint-Céré, ex-œquo avec M. Castagné à Saint-Céré.
3e prix, M. Fourneau à Cornac ex-œquo avec M. Daphénieux à Cajarc.

3ème Catégorie

- 1er prix, M. Soulié ex-œquo avec M. Mage de Puybrun.
2e prix, M. Carayrou à Viazac ex-œquo avec M. Beulaquet à Camburat.
3e prix, M. Larnaudie à Fons.
Rappel de prime 1ère catégorie, M. le Dr Vernet à Cajarc.
3e catégorie M. Tournemire à Bio.
Prime d'irrigation, M. Lamplé à la Lozette par Latronquière.

Au sujet des prix ex-œquo, après plusieurs échanges d'observations, la Société accepte le classement fait en 1901, pour l'arrondissement de Figeac, mais à l'avenir nul prix ex-œquo ne pourra être attribué, la commission se réservera la faculté de créer des primes supplémentaires, une somme de 200 fr. sera distribuée aux vieux serviteurs et répartie entre 7 concurrents après le classement établi par les membres du bureau, adopté.

Sur la proposition de M. le Président, la Société agricole, à l'unanimité des membres présents, émet le vœu suivant qui sera transmis à M. le Ministre du Commerce :

La Société agricole et industrielle du Lot, Considérant qu'il importe que les Pouvoirs publics prennent toutes les mesures capables de pallier la crise déplorable que traverse la viticulture par suite de la mévente des vins; Considérant qu'un des moyens les plus efficaces est de diminuer les frais de transport, afin de faciliter leur écoulement ainsi que les relations directes entre le producteur et le consommateur, qui ont heureusement de la tendance à se développer, mais qui rencontrent un obstacle important dans le retour onéreux des fûts chez le propriétaire;

Considérant qu'il existe, suivant les régions, pour une même distance parcourue, des tarifs différents qui constituent un véritable privilège en faveur des contrées favorisées; Considérant notamment que les vins du Lot, pour aller dans les départements du centre où ils sont chaque jour plus appréciés, se heurtent à des tarifs plus élevés que s'ils étaient dirigés sur Bordeaux et que ceux qui sont appliqués aux vins provenant du Midi;

Emet le vœu, Que les tarifs soient réduits dans la plus large mesure possible et qu'ils soient égalisés de manière à ce que toutes les régions soient traitées sur le même pied;

Que la Cie des chemins de fer d'Orléans accorde le retour franco des fûts comme cela se pratique chez plusieurs autres compagnies.

Théâtre de Cahors

On nous annonce pour très prochainement avec le simultanément concours de deux étoiles parisiennes, Mlle Eugénie Nau, du théâtre Antoine, et Mlle Laure Fleur, du théâtre de l'Odéon, une tournée de Monsieur Dégrange, pièce en trois actes, de M. A. Sérenio, et dont la première représentation a eu lieu à Paris, sur le théâtre

du Gymnase, le 15 novembre, ainsi que Noviciat conjugal, du même auteur, un acte délicieux, habilement conçu et élégamment écrit qui terminera la soirée.

L'intérêt de ce spectacle qui s'adresse à tous, s'augmentera pour nous de l'attrait sans égal d'applaudir tous les artistes de la création à la tête desquels nous retrouverons des vedettes connues et appréciées de notre public Mlles Eugénie Nau, Laure Fleur, MM. Emile Raymond, Patris, Nargeot, etc.

Nous reparlerons de cette représentation que rechercheront sans aucun doute, tous les amateurs de belles émotions dramatiques,

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 NOVEMBRE
Allegro Militaire Sellenick.
L'ambassadrice (Ouvre) Auber.
L'Estudiantina (valse) Waldteufel.
La fille du régiment (fant) Donizetti.
Coquelicot (quadrille) Métra.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 25 novembre 1901
Décès
Malavelle Marie, épouse Séval, 74 ans, sans profession, à l'hospice.
Buffet Marie-Germaine, 3 ans 1/2, rue des Boulevards, 11.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE — Orphéon. — La Société chorale de Puy-l'Évêque a décidé de célébrer la Sainte-Cécile par un banquet qui aura lieu dimanche prochain 24 courant, à six heures du soir, sous le préau de la mairie.

MM. les membres honoraires qui désirent participer à ce banquet, dont la cotisation est fixée à 2 fr. 50, sont priés de vouloir bien se faire inscrire chez MM. Aldhuy, maître d'hôtel, Bercegol ou Leygues.

LIMOGNE. — Cours d'adultes. — Les cours d'adultes s'ouvriront à l'école de garçons lundi prochain, 25 novembre.

Ils auront lieu les lundi, mercredi et samedi soir, de sept heures et demie à neuf heures.

FLAUGNAC. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera le dimanche 1er décembre 1901, à 1 heure de l'après midi, une conférence agricole publique à la mairie de Flaugnac.

Sujet de la conférence : La vigne, le vin et ses maladies.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Baccalauréat. — Baccalauréat classique (mathématiques) : Louis Cousieu, reçu.

Philosophie : Longpuech et Cazaubon, admissibles; Georges Négrié, reçu.

Rhétorique : Raoul Cavarroc, reçu; de Péret, admissible.

Baccalauréat moderne (première partie) : Audy, reçu.

— Victime du froid. — Mercredi matin, la dame Marie Delbos, âgée de cinquante-trois ans, lessiveuse à Figeac, s'était rendue au Célé pour laver du linge. A peine avait-elle touché l'eau, qu'elle fut prise d'une syncope et s'affaissa la tête dans la rivière. Elle se serait inévitablement asphyxiée sans le secours de personnes qui se trouvaient à cet endroit. Elle a été transportée à son domicile, où des soins lui ont été prodigués.

SAINT-PIERRE-TOIRAC. — Contributions indirectes. — Une recette-buraliste est créée dans notre localité.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Récompense. — Nous sommes heureux de relever dans l'Annuaire de la Société nationale des conférences populaires les noms de MM. Bouyssou, Directeur d'école, et Auricoste, instituteur adjoint, à Gourdon qui viennent d'obtenir la médaille d'argent, récompense qui leur a été décernée par le jury de cette Société dans l'Assemblée générale tenue le 13 octobre dernier, en Sorbonne, sous la présidence du Général André, pour services rendus à l'enseignement populaire.

Cette belle Société qui fait appel à tous les dévouements nobles et désintéressés pour « semer la bonne graine à tous les vents », rend les plus grands services en accomplissant une mission d'intérêt national et humanitaire. Elle a pour sublime devise :

« Pour la patrie, par la plume et par la parole »

N'est-elle pas capable de provoquer toutes les bonnes volontés, tous les enthousiasmes, et toutes les généreuses ardeurs? Nos félicitations. Un ami.

— Comité républicain radical. — Hier soir, a eu lieu, à 8 heures, à la mairie de Gourdon, une réunion publique présidée par M. Cocula, sénateur, destinée à jeter les bases d'un comité républicain communal et à recueillir des adhésions.

M. Cocula a d'abord remercié les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à l'appel des organisateurs de cette réunion et a expliqué ensuite, l'utilité et l'urgence d'une telle organisation politique.

Nous sommes heureux que le projet que nous n'avons cessé, pendant plusieurs mois, de réclamer instamment dans ces colonnes, reçoive enfin, une pareille consécration.

M. Fleuret, avocat, a, à son tour, expliqué brillamment et avec son talent d'orateur consommé, dans quel but le Comité se formait. Il a insisté fortement pour dire qu'il n'était constitué en vue de soutenir aucune personnalité mais bien un principe.

C'est donc l'union de tous les républicains qu'on poursuit pour n'en former qu'un bloc solide et capable de résister victorieusement à la coalition de toutes les réactions.

Dans ces conditions la réussite est certaine et le concours efficace de tous les bons démocrates doit lui être assuré.

Un adepte.

SARRAZAC. — Hyménée. — Mercredi a eu lieu à Sarrazac le mariage de M. Jean-Louis Malvy, avocat à la cour d'appel de Paris, conseiller général du canton de Vayrac avec Mlle Louise Elise de Verninac, fille du regretté sénateur.

Les témoins de Mlle de Verninac étaient : MM. Pauliac, sénateur et Miret, maire de Floirac; ceux de M. Malvy étaient : MM. Vival, député et Maurice Sarraut, chef de la rédaction parisienne de la Dépêche.

Parmi les invités se trouvaient MM. Cocula, sénateur, Ernest Talou, conseiller général.

A l'issue de la cérémonie, deux fillettes de l'école laïque de Sarrazac ont offert des bouquets aux mariés, et un jeune garçon leur a lu un compliment.

Aux jeunes époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, elles demeurent plutôt satisfaisantes. Le mouvement d'affaires est actif notamment sur les fonds d'États.

Nos rentes sont fermes sans changement. Nous retrouvons le 3 0/0 à 101.07, le 3 1/2 0/0 à 101.12 et l'amortissable à 99.90.

Le Crédit Foncier a encore accentué son mouvement de hausse, il clôture à 710 au lieu de 698 Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 557 le Crédit Lyonnais à 976 et la Société Générale à 608.

Le Suez a monté de 67 fr. à 3,807.

Parmi les Chemins Français, le Lyon seul a été coté à terme, il s'inscrit à 1,585 en hausse de 20 francs.

L'Extérieure à 71.20 est en hausse de 30 c.; l'Italien cote 99.92; le Portugais a passé de 26.85 à 27.40; le Russe 3 0/0 1891 est ferme à 84.75.

Le Sorbe 4 0/0 unifiée est actif à 67.50 Le Turc D se traite à 24.20 et la Banque Ottomane à 523.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6c.

Sommaire du n° 1487, du 28 novembre 1901.

- Ascenseur pour canaux, par Daniel Bellet.
— La calvitie, par le Dr A. Cartaz.
— Le venin des serpents, par le Dr Calmette.
— Le spectre et la lumière de la nouvelle étoile de Persée, par L. Lucien Libert.
— Tramway électrique de Grenoble à Chapareillan, par Pierre de Mériel.
— La persicaire du Japon, J. Poisson.
— Illusion d'optiques, par J. L.
— Remarques sur le choix des semences, par E. Henriot.
— Chronique. — Académie des sciences; séance du 18 novembre 1901, par Ch. de Villedeuil.
— Le roi des géants, par L. Genty.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL : 180 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans : 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement. (Obl. de Ch. de fer, Obl. à lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier. Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondants, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège social et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

50 bureaux à Paris et dans la banlieue, 290 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

ON DEMANDE des représen-

tants sérieux pour vendre à la campagne produits indispensables aux cultivateurs. Ecrire à Ménar frères, à Touars (Deux-Sèvres).

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme). Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie Et chez tous les libraires du département

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Bibliographie

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES
9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES
Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES
Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. : franco, 3 fr. 75 ; Cart. : Paris, 4 fr. : franco, 4 fr. 75.
Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

QUATRE-VINGT-UNIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

ET PETIT COURRIER DES DAMES
14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3^o De nombreux Patrons découpés et imprimés ; 4^o Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

5^o Travaux imprimés sur étoffe : Deux dessous de comptoir Un coussin croissant. — Encadrement pour un petit tapis.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux Plus de 100 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-huit années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT : Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

ÉTUDES de

1^o M^e Franck Chatonet,

avocat à Cahors, 5, rue Fénelon
successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE

2^o M^e Mourguès,
notaire à Albas (Lot)

VENTE

SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

EN SIX LOTS

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés dans la commune d'Albas
canton de Luzech (Lot)

DÉPENDANT TANT DE LA COMMUNAUTÉ D'ACQUETS AYANT EXISTÉ ENTRE ANTOINE BREIL ET RAYMONDE NOUVEL, QUE DES SUCCESSIONS DU DIT ANTOINE BREIL ET DE FÉLIX BREIL.

Cette vente aura lieu le **DIMANCHE HUIT DÉCEMBRE mil neuf cent un**, à trois heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e Mourguès, notaire à Albas, aux clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par le dit notaire et sur les mises à prix ci-après, fixées par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du premier mai dernier.

- 1^{er} Lot..... 150
- 2^e Lot..... 1.450
- 3^e Lot..... 1.150
- 4^e Lot..... 1.600
- 5^e Lot..... 1.000
- 6^e Lot..... 250

Total... 5.600

Tous les frais exposés dans l'instance en partage et ceux faits pour parvenir à la vente seront payés, dans les vingt jours de la vente, par les adjudicataires en sus de leur prix d'adjudication, au marc le franc de ce prix. Le montant de ces frais sera indiqué avant l'ouverture des enchères.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant,

Signé : F. CHATONET.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes de Visite

Les Cartes Deuil, subissent, par cent, une augmentation de :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches 0,75 le cent ; Enveloppes 1/2 deuil 1 fr. ; Grand deuil 1,25 le cent.
Pour recevoir FRANCO un cent de Cartes, il suffit d'envoyer, avec le montant de la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter, pour le port : 25 centimes pour 100 Cartes et 45 centimes pour 100 Cartes et 100 Enveloppes. — Adresser les commandes à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N ^o 1. M. & M ^{me} JEAN ESCABASSE	N ^o 9. R. BOUSCASSE
N ^o 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N ^o 10. Madame P. Sourdinair
N ^o 3. F.-H. ROUGEMONT MÉCANICIEN	N ^o 11. R. BONNEVILLE
N ^o 4. MAURICE FRESNIEUX MONTAUBAN.	N ^o 12. DANIEL MERCADIER
N ^o 5. M. BOULDOIRE 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N ^o 13. EUGÈNE DELSAHOT Sergent-Major au 24 ^e de Ligne
N ^o 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC	N ^o 14. Alexandre Decourcelles
N ^o 7. R.-M. LANACASSAGNE BORDEAUX.	N ^o 15. Daniel & Charles Franqueville
N ^o 8. Madame R. BOUSSENARD	N ^o 16. M. & M ^{me} Jules Calvette

Cartes à 2 fr. le cent.

N ^o 17. Fernand Lemarquis Étudiant en Droit	N ^o 21. Mademoiselle L. Fourmi
N ^o 18. H. Bourdier	N ^o 22. Baptiste Rambrac
N ^o 19. Madame H. Suchet	N ^o 23. Louis Baumel
N ^o 20. M. & M ^{me} Paul Valet Rue de la Chapelle, Paris, 6 ^e .	N ^o 24. A. Coulon

Cartes à 2 fr. 50 le cent.

N ^o 25. M. & M ^{me} Esclavissat Rue de la Merce, Eculouse.	N ^o 27. Charles Brunet
N ^o 26. Madame Loustalot	N ^o 28. C. Besombes

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

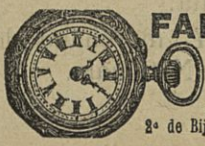
Offre **GRATUITEMENT**
dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN
SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A
M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES
H. SARDA, 33, Quai Veil-Picard, BESANÇON (Doubs).
Envoi (gratuit et franco) des Catalogues illustrés de
MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER
Régulateurs et Chronomètres — Chaines et Sautours
Catalogues spéciaux : 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.
2^o de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.